

INSEAMM CA 04/04/2024

Délibération n°DELIB_09_FI_24_04_04_SUBV_ETE_CULTUREL



**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
MARSEILLE MÉDITERRANÉE**

Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

Conseil d'Administration
Séance du 4 AVRIL 2024

**APPEL À PROJET « ROUVRIRE LE MONDE – ÉTÉ CULTUREL 2024 »
DEMANDE DE SUBVENTION**

Délibération n°DELIB_09_FI_24_04_04_SUBV_ETE_CULTUREL

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre-avril,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement, à l'invitation de Monsieur le Président en date du 21 mars 2024.

VU

- Les statuts de l'établissement



INSEAMM CA 04/04/2024

Délibération n°DELIB_09_FI_24_04_04_SUBV_ETE_CULTUREL

Le Président,

EXPOSE

L'été culturel est une opération nationale du Ministère de la Culture visant à soutenir des propositions artistiques et culturelles sur les territoires au bénéfice des enfants, des jeunes et des habitants.

La Direction régionale des affaires culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur décline l'été culturel 2024 sous forme de résidences d'artistes de création et de transmission afin de relier Culture et Loisirs pour tous les enfants, jeunes et adultes pendant l'été, et de proposer aux habitants des démarches participatives artistiques et culturelles menées par des artistes sur leur territoire.

Deux formats de résidences sont proposés :

- 1. Résidences en structure d'accueil** - Présenter des propositions artistiques auprès d'enfants, jeunes et adultes, avec des résidences de 2 semaines consécutives dans des structures d'accueil associatives, médicales, sociales, etc.
- 2. Résidences en territoire** - Encourager des actions artistiques et culturelles participatives sur des territoires définis en direction de tous ses habitants. Ces résidences de 3 à 5 semaines (dont 3 semaines minimum consécutives) sont co-construites avec une ou des collectivité(s) parties prenantes de la coordination du projet. Ces deux propositions sont l'occasion d'établir des partenariats et des liens durables entre les collectivités, les structures d'accueil, les structures culturelles, les habitants et les artistes du territoire.

Cette démarche vise à favoriser la participation à la vie culturelle, avec des propositions gratuites accessibles à toutes et tous, ciblant en particulier celles et ceux ne partant pas en vacances, les jeunes publics et les publics empêchés (personnes âgées résidant en maisons de retraites, personnes en établissements de soin ou en situation de handicap, personnes sous-main de justice).

Participer à l'insertion professionnelle des jeunes diplômés des établissements supérieurs culture de la région.

En 2024, le ministère de la Culture choisit d'accorder une attention particulière aux projets déclinant un ou plusieurs des axes suivants:

- L'enfance et la jeunesse ;
- La culture et sport (Partenariat avec des fédérations d'éducation sportive, thématiques autour des valeurs de l'olympisme notamment) ;
- Une prise en compte de l'Environnement durable (en termes de thématique et/ou de format du projet) ;
- Sur des territoires prioritaires : Quartiers politique de la ville, Petites villes de demain, Action cœur de ville, Villages d'avenir et toutes zones rurales.

L'INSEAMM souhaite porter les deux formats de résidence (structure d'accueil et territoire).

I. APPEL À PROJET RÉSIDENCE EN STRUCTURE D'ACCUEIL

Au titre des Résidences en structure d'accueil, l'INSEAMM entend soutenir la création de jeunes artistes diplômé-e-s et étudiant-e-s des Beaux-arts de Marseille en établissant des conventions entre artistes et structures d'accueil.

Le plan de financement est le suivant :

Charges	Montant	Produits	Montant
----------------	----------------	-----------------	----------------



INSEAMM CA 04/04/2024

Délibération n°DELIB_09_FI_24_04_04_SUBV_ETE_CULTUREL

Bourses artistes	65 000 €	État (DRAC PACA)	65 000 €
Frais d'ingénierie	18 000 €	INSEAMM	18 000 €
TOTAL	83 000 €		83 000 €

II. APPEL À PROJET RESIDENCE DE TERRITOIRE

Dans le cadre de l'appel à projet Rouvrir le Monde – Résidence de territoire – 2024 de la DRAC PACA il sera proposé à deux artistes, Yoan Sorin et Cassandra Naigre (diplômé.e des Beaux-Arts de Marseille), une résidence de 4 semaines sur le site de Luminy, dans l'ancienne école d'architecture.

Mettant au cœur de leurs pratiques les questions de transmission et d'écologiques, les deux artistes proposeront durant ces 4 semaines des dispositifs d'action culturelle en direction de jeunes enfants et adolescent.e.s en partenariat avec les centres sociaux de Marseille et la Mairie du 9/ 10 arrondissements.

Le Titre du Projet est « Nos Oasis » : « *Dans un monde moderne où l'accélération et le rendement sont omniprésents, il est essentiel de créer des espaces de tranquillité et de ralentissement. Notre projet vise à explorer la relation entre l'art, la nature et le repos, en mettant en avant l'importance de prendre le temps de ralentir et de se ressourcer. L'objectif de ce projet est de sensibiliser les participants à l'importance de la patience et du bien-être en créant un espace artistique dédié à l'inertie en plein air. Nous cherchons à favoriser la créativité, la relaxation et la connexion avec la nature à travers cette expérience immersive* ». Yoan Sorin et Cassandra Naigre

Ce projet de résidence de territoire sera développé en partenariat l'association Fraeme sur le volet médiation.

Le plan de financement prévisionnel faisant apparaître les financements à solliciter est le suivant :

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
Interventions artistiques	8 000 €	État (DRAC PACA)	8 000 €
Matériel	1 800 €	INSEAMM	3 800 €
Coordination/médiation	2 000 €		
TOTAL	11 800 €	TOTAL	11 800 €

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le plan de financement des opérations susvisées.

Article 2 : D'autoriser le Directeur général à candidater à l'appel à projet Eté culturel 2024 dans la limite des montants totaux indiqués dans le budget.

Article 3 : D'inscrire les crédits prévus à cet effet sur les articles correspondants du budget.





INSEAMM CA 04/04/2024

Délibération n°DELIB_09_FI_24_04_04_SUBV_ETE_CULTUREL

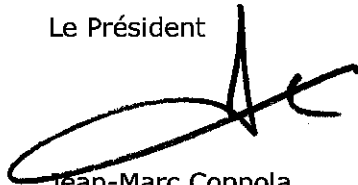
Nombre de membres en exercice	27
Nombre de membres présents	17
Nombre de suffrages exprimés	22
Votes pour	22
Votes contre	0
Abstentions	0

La présente délibération mise aux voix est :

- **Adoptée**
- ~~Rejetée~~

Fait à Marseille, le 4 avril 2024.

Le Président



Jean-Marc Coppola

Transmise au représentant de l'État le 04/04/2024

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée sur le site de l'établissement le : 05/04/2024

